

QUANTIFICATEURS ET MODALITÉS

Cet article a pour but de présenter quelques-uns des problèmes que pose la description sémantique des phrases contenant à la fois des quantificateurs et des verbes dits « modaux ». Plus précisément, on étudiera les rapports existant entre les diverses interprétations du déterminant *un* et du verbe *pouvoir*. La description sera étendue au verbe *devoir* ainsi qu'à une classe d'adverbes (*adverbes de modalité*). Le paragraphe 1 portera sur l'opposition entre interprétations *générique* et *non générique*, le paragraphe 2 sur la notion de *spécificité* ; enfin, on présentera brièvement dans le paragraphe 3 une comparaison entre les hiérarchies (ou gradations) sémantiques que l'on peut établir entre les divers quantificateurs et entre les diverses interprétations des verbes modaux ¹.

1. Les interprétations génériques

1.1. — A la question : *que signifie le verbe « pouvoir » ?* on répond fréquemment en énumérant trois (ou les trois) interprétations que ce verbe pourrait recevoir : *la permission, la capacité, et la possibilité*. On ajoute souvent que la troisième interprétation, « modale » ou « épistémique », se distingue des deux autres : lorsqu'il reçoit cette troisième interprétation, le verbe *pouvoir* serait un « semi-auxiliaire » ou un « auxiliaire », et il se rapprocherait davantage des « verbes pleins » dans les autres cas. Nous voudrions montrer que cette analyse sémantique n'est pas fondée — et nous nous appuyerons pour cela sur l'étude du fonctionnement des *quantificateurs* dans les phrases contenant *pouvoir*.

Dans les phrases (1) et (2) :

- (1) *Un informaticien peut faire ce travail.*
- (2) *Un préfet peut participer à cette commission.*

le déterminant *un* peut être interprété comme *générique* (on peut alors le paraphraser par *tout* et les phrases s'appliquent à la *classe des informaticiens* ou à celle des *préfets*). Cette interprétation n'est pas la seule possible, et l'on peut également comprendre que ces phrases s'appliquent à *un seul informaticien* ou à *un seul préfet* : nous dirons que *un* reçoit alors une interprétation *non générique*.

1. Les remarques qui seront faites sur *un* peuvent être étendues à d'autres déterminants. L'essentiel de ce qui sera dit de *un générique* vaut aussi pour *tout* ou *chaque* ; *le*, *la* et *les* présentent à certaines conditions la même opposition que *un* entre interprétations générique et non-générique ; enfin, une opposition du type spécifique/non-spécifique se retrouve dans le comportement de *des* (et *certain*s et *plusieurs*). Nous appelons « quantificateurs » l'ensemble de ces termes (les différences entre, d'une part, *un* et *des* et, d'autre part, *certain*s, *chaque*, *tout*, etc. sur lesquelles ATTEL (1976) se fonde pour restreindre la dénomination de « quantificateur » à la seconde série de termes ne semblent pas jouer un rôle décisif dans les phrases que nous allons examiner ici).

Lorsque, dans ces phrases, le déterminant *un* reçoit l'interprétation *générique*, le verbe *pouvoir* peut recevoir les trois interprétations qui ont été énumérées. Ainsi, on peut comprendre que la phrase (1) signifie qu'on a permis aux informaticiens (= à tout informaticien) de faire le travail (*per-mission*), ou encore que tout informaticien dispose des compétences nécessaires pour faire ce travail (*capacité*) ou enfin que les conditions matérielles (la puissance des ordinateurs disponibles) permettent à tout informaticien de faire ce travail (*possibilité*). Il en va de même dans le cas de la phrase (2).

En assignant chacune de ces trois interprétations au verbe *pouvoir* dans ces phrases nous n'avons rien fait d'autre que de mettre ces phrases en relation avec des paraphrases du type (3) ou (4) :

(3) $X \text{ permet } \left\{ \begin{array}{l} \text{qu'un} \\ \text{que tout} \end{array} \right\} \left\{ \begin{array}{l} \text{informaticien fasse ce travail.} \\ \text{préfet participe à cette com-} \\ \text{mission.} \end{array} \right\}$

(4) $X \text{ permet à } \left\{ \begin{array}{l} \text{un} \\ \text{tout} \end{array} \right\} \left\{ \begin{array}{l} \text{informaticien de faire ce travail.} \\ \text{préfet de participer à cette com-} \\ \text{mission.} \end{array} \right\}$

Les différences entre les trois interprétations correspondent aux sous-catégorisations possibles de X dans les paraphrases (3) et (4). L'interprétation « permission » correspond aux paraphrases où X est marqué [+animé], l'interprétation « capacité » aux paraphrases dans lesquelles X est une *qualité inhérente* du sujet de *pouvoir* (ou de l'objet de *permettre* dans les phrases (4) ²), l'interprétation « possibilité » correspond aux autres cas (X n'est ni animé, ni qualité inhérente de l'objet de *permettre* ³).

Les paraphrases n'ont pas ici d'autre fonction que d'énumérer des contextes, des conditions d'emploi possibles des phrases (1) et (2). Divers linguistes (v. KRAAK 1968, JENKINS 1972, ch. 2, H) ont cherché à relier transformationnellement les phrases (1) et (2) à des phrases du type de (3)

2. Il est assez difficile de faire correspondre aux phrases où *pouvoir* reçoit l'interprétation « capacité » des paraphrases du type de (3). Ceci provient de ce que, dans les phrases avec *pouvoir*, un autre type d'ambiguïté vient s'ajouter à celui que nous étudions ici : lorsque la phrase (a) : *Pierre peut venir*, correspond aux paraphrases (b) : X permet à Pierre de venir, *pouvoir* est alors un « prédicat à deux places », et la lecture sémantique de la phrase est (approximativement) : (c) POUVOIR (PIERRE) (VENIR (PIERRE)); lorsque cette même phrase (a) correspond aux paraphrases (d) : X permet que Pierre vienne, *pouvoir* est alors un « opérateur de phrase » (c'est-à-dire un prédicat à une place dont le seul argument est la lecture sémantique d'une phrase) et la lecture sémantique de la phrase a alors la forme suivante : (e) POUVOIR (VENIR) (PIERRE). (Quand le sujet de *pouvoir* est inanimé, seule la lecture d'opérateur de phrase est possible, et la phrase (f) : *Ce cours peut cesser*, reçoit l'interprétation (g) : POUVOIR (CESSER (CE COURS)).)

Alors que les deux lectures sont possibles avec les deux autres interprétations, le verbe *pouvoir* est nécessairement prédicat à deux places quand il signifie la « capacité ». On observe, corrélativement, une nette différence entre l'acceptabilité des phrases (h) * *Ses qualités de bon marcheur permettent que Pierre vienne* et (i) *Ses qualités de bon marcheur permettent à Pierre de venir*.

Comme le déterminant du sujet de *pouvoir* peut être générique quand ce verbe exprime la capacité, il s'ensuit que, contrairement à ce qu'on pourrait penser *a priori*, l'interprétation de *pouvoir* n'est pas nécessairement celle d'un opérateur de phrase quand le déterminant est *générique*. On observe à nouveau des faits similaires avec *permettre* :

(j) * *Ses compétences administratives permettent* $\left\{ \begin{array}{l} \text{qu'un} \\ \text{que tout} \end{array} \right\}$ *préfet participe à cette commission.*

(k) *Ses compétences administratives permettent à* $\left\{ \begin{array}{l} \text{un} \\ \text{tout} \end{array} \right\}$ *préfet de participer à cette commission.*

3. On peut également considérer que l'interprétation « possibilité » se définit par le fait que X est non restreint : alors, les deux autres interprétations deviennent des « cas particuliers » de cette interprétation « possibilité ».

et (4). La principale difficulté de ces analyses provient de ce que l'agent ou le causatif X qui permet de distinguer les trois interprétations que nous avons énumérées n'est jamais présent dans les phrases contenant le verbe *pouvoir*, alors qu'il est toujours mentionné lorsqu'on emploie le verbe *permettre*. Or ces analyses réduisent la description de *pouvoir* à celle de *permettre* : si le causatif n'est pas mentionné avec le verbe *pouvoir*, il s'agit là d'une carence dont on rendra compte en incluant ce causatif dans la structure profonde — mais en l'effaçant nécessairement au cours de la dérivation. Or l'absence du causatif n'est pas une carence, mais plutôt l'une des propriétés principales du verbe *pouvoir* — qui signifie (dans les cas que nous considérons ici) qu'un acte a été (est) rendu possible sans que soit précisée la cause qui a rendu cet acte possible : et cette indétermination doit être considérée comme un élément constitutif du sens de ce verbe. Il est faux de dire qu'avec *pouvoir* la « case » du causatif ou de l'agent est vide : cette case n'existe pas. Et la différence entre les trois interprétations paraît être, dans une large mesure, extra-linguistique ⁴.

Si, dans les trois cas, l'interprétation *générique* de l'article *un* est possible, l'interprétation *non-générique* l'est également. Or il existe des lectures des phrases (1) et (2) distinctes de celles que nous venons d'examiner et dans lesquelles l'interprétation *générique* de *un* est exclue — et seule l'interprétation *non générique* est possible ⁵. Les phrases (1) et (2) signifient alors :

(5) *Peut-être qu'un informaticien fait ce travail.*

(6) *Peut-être qu'un préfet participe à cette commission.*

Nous dirons qu'alors le verbe *pouvoir* signifie l'« éventualité » : les variations du sens de *pouvoir* observées selon que l'article reçoit ou non son interprétation *générique* nous paraissent montrer que cette interprétation d'éventualité (que nous appellerons interprétation *ÉPISTEMIQUE*) s'oppose à l'ensemble des trois autres interprétations (que nous appellerons interprétations *RADICALES*), et qu'elle est distincte de l'interprétation que nous avons appelée « possibilité ».

1.2. — Ces observations peuvent être étendues au verbe *devoir* et aux *adverbes de modalité*.

1.2.1. — La phrase (7) :

(7) *Un préfet doit prendre cette décision.*

peut recevoir, lorsque *un* est interprété comme *générique*, les paraphrases suivantes :

(8) *X exige* $\left\{ \begin{array}{l} \text{qu'un} \\ \text{que tout} \end{array} \right\}$ *préfet prenne cette décision.*

(9) *X oblige* $\left\{ \begin{array}{l} \text{tout} \\ \text{un} \end{array} \right\}$ *préfet à prendre cette décision.*

4. Dans les paraphrases avec *permettre*, le sujet peut être sous catégorisé de multiples façons. Théoriquement, il n'y a donc pas de limite au nombre des interprétations que l'on pourrait définir en se référant à de telles sous-catégorisations. On pourrait ainsi imaginer que lorsque la « source » de la possibilité est un nom *pluriel* ou *abstrait*, par exemple, on interprète chaque fois le verbe *pouvoir* d'une manière différente. Pourtant nous ne parvenons pas à reconnaître d'interprétation correspondant aux sous-catégorisations qui viennent d'être indiquées : seules nous paraissent pertinentes à cet égard la distinction animé/non-animé et la notion de qualité inhérente. Il est clair que ces limitations sont déterminées par un certain découpage conceptuel de la réalité.

5. Ceci sera nuancé ci-dessous (voir § 1.4).

On dira qu'alors *devoir* peut signifier l' « obligation » (X est interprété comme animé) ou la « nécessité » (X est interprété comme non-animé⁶) : mais cette distinction entre les deux interprétations radicales de *devoir* est à nouveau l'énumération de contextes possibles. Ces deux interprétations sont également possibles quand *un* est interprété comme *non générique*. Elles s'opposent toutes deux à l'interprétation épistémique de « probabilité » de la phrase (7) qui correspond à la paraphrase (10) :

(10) *Un préfet prend probablement cette décision.*

Cette dernière interprétation n'est possible que si *un* est interprété comme non générique.

Nous pouvons donc établir les structures sémantiques suivantes pour les verbes *devoir* et *pouvoir* :

(11) *Pouvoir*

I. — Interprétations radicales

- a) Permission,
- b) Capacité.
- c) Possibilité.

II. — Interprétation épistémique : éventualité (non-exclusion).

(12) *Devoir*

I. — Interprétations radicales

- a) Obligation.
- b) Nécessité.

II. — Interprétation épistémique : probabilité.

1.2.2. — La classe des *Adverbes de Modalité* (Adv Mod) comprend les adverbes qui peuvent apparaître en position de Adv dans la structure suivante :

(13) Adv que P

Cette classe comprend les adverbes suivants :

(14) Adv Mod : *peut-être, certainement, sans doute, vraisemblablement, probablement, sûrement, apparemment.*

Dans la structure (13) la phrase P doit nécessairement être assertive (affirmative ou négative). Elle ne peut être pas exclamative. Ce fait permet de distinguer la classe des Adv Mod d'une autre classe d'adverbes que nous appellerons « Adverbes Renforçatifs » et qui comprendra l'ensemble des adverbes pouvant apparaître en position des Adv dans la structure (15) :

(15) Adv (,) que P !

où la phrase P est exclamative. Les adverbes suivants font partie de cette classe :

6. Le problème posé dans la note 4 se pose aussi ici : on peut notamment se demander pourquoi nous ne reconnaissons pas une interprétation de *devoir* correspondant à une sous-catégorisation de X comme qualité inhérente de l'objet d'*obliger*, comme c'est le cas avec *pouvoir* et *permettre*.

(16) Adv Renf : *assurément, pour sûr, bien sûr, naturellement, évidemment.*

Même si le point d'exclamation ne figure pas toujours à la fin des phrases du type (15), il est clair que, dans la langue orale, le contour intonatif de ces phrases est assez différent de celui des phrases du type (13).

On constate que dans des phrases comme (17)

(17) *Un informaticien fait* $\left. \begin{array}{l} \text{\textit{peut-être/certainement/}} \\ \text{\textit{sans doute/vraisem-}} \\ \text{\textit{blablement/probable-}} \\ \text{\textit{ment/sûrement/appa-}} \\ \text{\textit{rennement}} \end{array} \right\} \textit{ce travail.}$

l'interprétation de *un* est nécessairement non générique. Le comportement des adverbes de modalité est donc identique à celui des verbes *pouvoir* et *devoir* lorsqu'ils reçoivent leur interprétation épistémique.

1. 3. — Le critère que constitue la possibilité pour l'article *un* employé en position de sujet d'être interprété comme générique nous a permis de montrer que l'opposition entre les diverses interprétations radicales de chacun des verbes *pouvoir* et *devoir* était d'un type très différent de l'opposition entre l'ensemble des interprétations radicales et l'interprétation épistémique des mêmes verbes. La première opposition est EXTRINSÈQUE : les diverses interprétations radicales dénomment chacune une classe de conditions d'emploi pertinentes. La seconde est INTRINSÈQUE : s'il ne semble pas exister d'environnement syntaxiquement défini dans lequel l'une des interprétations radicales serait possible mais non les autres (ou l'autre), il existe de nombreuses différences dans le comportement syntaxique des verbes modaux radicaux et épistémiques — qui viennent corroborer la distinction établie à partir du critère générique/non générique.

Ainsi, dans les phrases (18) et (19) :

(18) *Il le peut.*

(19) *Il le doit.*

toutes les interprétations radicales sont possibles, alors que l'interprétation épistémique est exclue.

De même, les verbes *pouvoir* et *devoir* ne peuvent pas recevoir l'interprétation épistémique lorsqu'ils sont employés dans des phrases interrogatives ou optatives. Par contre, toutes les interprétations radicales sont possibles. Parallèlement, les Adv Mod sont exclus des mêmes phrases (cf. KATZ-POSTAL 1964).

De même encore, les verbes *pouvoir* et *devoir* ne peuvent pas recevoir l'interprétation épistémique lorsqu'ils sont employés à l'intérieur de certaines positions circonstancielle : temporelles, propositions à l'imparfait introduites par *si*. A nouveau, toutes les interprétations radicales sont possibles, et les Adv Mod ne peuvent pas apparaître dans les mêmes propositions.

Il existe de très nombreuses autres différences similaires entre les comportements des verbes modaux radicaux et épistémiques : celles-ci ont été décrites dans SUEUR (1975, 1976, 1977). (Pour le verbe *devoir*, v. également HUOR (1974)).

1. 4. — La description précédente doit maintenant être nuancée. Nous avons dit que l'on ne pouvait pas A LA FOIS attribuer dans une même phrase l'interprétation générique à *un* et l'interprétation épistémique à *pouvoir* ou à *devoir*. De même, nous avons vu que la présence de *tout* dans des phrases du même type entraînait l'impossibilité des interprétations épistémiques.

Or des phrases comme (20) :

(20) *Un préfet* $\left\{ \begin{array}{l} \text{doit} \\ \text{peut} \end{array} \right\}$ *avoir la possibilité de prendre cette décision.*

semblent pouvoir signifier :

(21) $\left\{ \begin{array}{l} \text{Sans doute} \\ \text{Peut-être} \end{array} \right\}$ *que tout préfet a la possibilité de prendre cette décision.*

L'utilisation des Adv Mod dans les paraphrases (21) montre qu'une fois encore on observe les mêmes phénomènes avec ce type d'adverbes et les verbes modaux épistémiques. Les phrases (22) nous paraissent également acceptables :

(22) $\left\{ \begin{array}{l} \text{Un (générique)} \\ \text{Tout} \end{array} \right\}$ *préfet a* $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut-être/sans doute/} \\ \text{sûrement/vraisem-} \\ \text{blablement/proba-} \\ \text{blement/apparem-} \\ \text{ment} \end{array} \right\}$ $\left\{ \begin{array}{l} \text{la possibilité} \\ \text{de prendre cette} \\ \text{décision.} \end{array} \right\}$

Mais des différences importantes existent entre les phrases (20) et les phrases (1), (2) ou (7) — et les deux phénomènes ne peuvent pas être assimilés.

1.4.1. — Tout d'abord, la possibilité d'interprétations génériques du déterminant *un* est liée à la nature du verbe à l'infinitif qui suit *devoir* et *pouvoir* (et de tout le syntagme verbal dont cet infinitif est la « tête ») : de telles restrictions s'appliquent aussi bien avec les interprétations radicales qu'avec les interprétations épistémiques. Quelle que soit l'interprétation donnée à *devoir* ou *pouvoir*, il est difficile d'interpréter *un* comme générique dans la phrase (23) :

(23) *Un préfet* $\left\{ \begin{array}{l} \text{doit} \\ \text{peut} \end{array} \right\}$ *arriver à 8 h 32.*

comme, d'ailleurs, dans la phrase (24) :

(24) *Un préfet arrive à 8 h 32.*

Mais ces restrictions sont beaucoup plus fortes avec les verbes modaux épistémiques qu'avec les verbes modaux radicaux, comme le montre la comparaison des phrases (20) et (25) :

(25) *Un préfet* $\left\{ \begin{array}{l} \text{doit} \\ \text{peut} \end{array} \right\}$ *prendre cette décision.*

Dans la phrase (25), si l'on donne une interprétation épistémique au verbe modal, on ne peut plus interpréter *un* comme générique (alors que l'interprétation générique reste possible si on donne une interprétation radicale au verbe modal). Cela tient à la différence existant entre les prédicats : *prendre une décision* et *avoir la possibilité de*. Il semble que les interprétations épistémique et générique ne sont possibles SIMULTANÉMENT que si le verbe à l'infinitif qui suit *devoir* ou *pouvoir* est un « verbe d'état »⁷.

1.4.2. — Les verbes *devoir* et *pouvoir* apparaissent en position de V¹ dans des phrases du type P¹ :

7. Sur cette classe de verbes, dont la définition pose de nombreux problèmes, v. LAKOFF (1966).

P¹ : SN V¹ V² X

où V² est un verbe à l'infinitif. Si une phrase de type P¹ avec *devoir* ou *pouvoir* en position de V¹ est acceptable, il est toujours possible de construire une phrase acceptable du type de P² :

P² : SN V² X

où V² devient cette fois un verbe conjugué — et, dans les formules représentant la lecture sémantique de la phrase P¹, la lecture sémantique de P² constitue l'un des arguments (ou l'argument : voir la note 2) des prédicats **POUVOIR** et **DEVOIR**.

Or, dans le cas des phrases (1), (2) ou (7), *un* ne peut pas être interprété comme générique dans les phrases P² correspondantes :

- (26) *Un informaticien fait ce travail.*
- (27) *Un préfet participe à cette commission.*
- (28) *Un préfet prend cette décision.*

alors que dans le cas des phrases comme (20), *un* peut toujours être interprété comme générique dans les phrases P² correspondantes — et l'on peut donner à *un* une interprétation générique dans la phrase (29) :

(29) *Un préfet a la possibilité de prendre cette décision.*

Il s'ensuit que l'insertion d'un verbe modal radical en position de V¹ CRÉE une ambiguïté, ajoute la possibilité d'interprétations génériques qui n'existent pas dans la phrase P², alors que, dans un certain nombre de cas, l'insertion d'un verbe modal épistémique N'EMPÊCHE PAS l'interprétation générique de la phrase P² de subsister. Ceci est lié aux faits observés au sujet de la nature de V² : dans le premier cas, la modalité s'applique à une classe ; dans le second cas, on affirme qu'il est « probable » ou « non-exclu » (mais qu'il n'est pas certain) qu'une proposition générique soit vraie ⁸.

1.5. — Dans les phrases que nous avons analysées, le problème de la nature de l'interprétation ne se posait que pour le déterminant du sujet superficiel des verbes *devoir* et *pouvoir* employés dans des phrases actives. Or on observe des faits similaires dans les phrases (30) et (31) :

(30) *Ce travail* { *peut* / *doit* } *être fait par un informaticien.*

(31) *Un rapport d'orientation* { *peut* / *doit* } *être revu par ce préfet.*

qui montrent que le déterminant du sujet comme de l'objet profond de la phrase P² peut recevoir une interprétation générique une fois que l'on a inséré *pouvoir* ou *devoir* en position de V¹. On constate même que d'autres déterminants de la phrase P² peuvent, dans les mêmes conditions, être interprétés comme génériques : dans la phrase (32) :

(32) *Ce préfet* { *peut* / *doit* } *exiger de revoir un rapport d'orientation.*

8. Toutefois, l'insertion d'un verbe modal épistémique ou d'un Adv Mod dans certaines phrases génériques produit des résultats peu acceptables. C'est le cas dans des phrases comme : (l) **Un carré doit avoir quatre côtés* [épistémique]. (m) **Un carré peut avoir quatre côtés* (n) **Un carré a sans doute quatre côtés*. Cette non-acceptabilité est liée à divers faits d'ordre cognitif : la phrase (o) : *Un carré a quatre côtés* a un statut de définition, mais surtout, cette définition est considérée comme universellement connue et admise ; par opposition, l'interprétation épistémique de *devoir* est beaucoup plus naturelle dans la phrase (p) *Un octaèdre doit avoir douze arêtes* que dans la phrase (l).

le déterminant *un*, introduisant l'objet de *revoir*, peut être interprété comme générique, alors que cela est impossible dans la phrase (33) :

(33) *Ce préfet exige de revoir un rapport d'orientation.*

Diverses propositions de « structure profonde » ont été faites pour rendre compte de la dérivation de phrases du type de (30) et (31) : on peut considérer que la phrase P² est le sujet profond (PERLMUTTER 1970) ou l'objet profond (RÜWET 1972) de *devoir* et *pouvoir*, ou encore engendrer ces verbes en structure profonde à une place proche de leur position superficielle. Nous n'entrerons pas ici dans ce débat⁹. Il suffit en effet de constater que, quelle que soit la solution envisagée, on ne peut pas expliquer l'apparition d'une interprétation générique du déterminant en se fondant sur la fonction syntaxique du syntagme nominal auquel il appartient. Ceci nous semble justifier un traitement proche de celui préconisé par JACKENDORFF (1972) pour des faits du même type.

On peut dire en effet que le déterminant *un* de tout syntagme nominal « commandé » par les verbes *devoir* ou *pouvoir* peut recevoir une interprétation générique lorsque ces verbes reçoivent l'une de leurs interprétations radicales. (Rappelons que selon la définition de LANGACKER (1969), « *un nœud A « commande » un autre nœud B si : 1) A ne domine pas B et B ne domine pas A, et 2) le nœud P qui domine le plus immédiatement A domine aussi B* »).

JACKENDORFF propose que la représentation sémantique d'une phrase comprenne une STRUCTURE MODALE en plus de la STRUCTURE FONCTIONNELLE. Cette structure modale a pour but de décrire les conditions dans lesquelles, sous l'effet de divers OPÉRATEURS MODAUX, divers syntagmes nominaux inclus dans une phrase sont interprétés comme ayant ou non un référent identifiable. Chaque opérateur modal possède un CHAMP propre.

Nous dirons que les verbes modaux radicaux font partie de l'ensemble des OPÉRATEURS MODAUX GÉNÉRIQUES (OMG)¹⁰. Leur champ est constitué par tous les éléments qu'ils commandent. Les déterminants *un* des syntagmes nominaux situés dans le champ de ces verbes peuvent être interprétés comme non génériques, mais aussi comme génériques. Dans ce dernier cas, les syntagmes nominaux n'ont pas de « référent identifiable » — et JACKENDORFF dit qu'ils sont *dépendants* de l'opérateur modal. Cette relation de dépendance est représentée dans la structure modale par la mise entre parenthèses des syntagmes en question.

La structure modale de la phrase (1) aura donc (avec l'interprétation radicale de *pouvoir*) la forme suivante :

(34)a un informaticien, ce travail, $\left| \begin{array}{c} \text{pouvoir} \\ \text{[OMG]} \end{array} \right|, ()$.

b ce travail, $\left| \begin{array}{c} \text{pouvoir} \\ \text{[OMG]} \end{array} \right|, (\text{un informaticien})$.

(La ligne *a* correspond à l'interprétation non générique et la ligne *b* à l'interprétation générique). De même, on aura pour la phrase (32), dont la structure fonctionnelle est très différente, la structure modale (35) :

(35)a ce préfet, un rapport d'orientation, $\left| \begin{array}{c} \text{pouvoir} \\ \text{[OMG]} \end{array} \right| ()$.

9. Nous avons montré par ailleurs (SUEUR, 1975 et à paraître) les avantages de la troisième solution. Nous avons également montré que ces diverses structures profondes ne suffisaient pas à rendre compte de l'ensemble des interprétations de *pouvoir* et *devoir* et que des règles d'interprétation sémantique étaient dans tous les cas nécessaires.

10. Comme le remarque JACKENDORFF, divers autres éléments (qu'il est assez difficile d'énumérer exhaustivement) jouent également le rôle d'opérateurs modaux génériques puisque des interprétations similaires des déterminants sont possibles dans des phrases ne contenant ni *pouvoir* ni *devoir* (v. aussi KURODA, 1973, pp. 88-89).

b ce préfet, $\left\{ \begin{array}{l} \text{pouvoir} \\ \text{[OMG]} \end{array} \right\}$, (un rapport d'orientation)

Il est clair que la nature de certains déterminants (*ce*) interdit au syntagme nominal qui les contient d'être *dépendant* d'un OMG.

1.6. — Nous terminerons cette étude des interprétations génériques en posant le problème de la probabilité, pour l'interprétation générique, d'être choisie de préférence à l'autre dans les phrases contenant un verbe modal radical. JACKENDOFF postule que pour chaque opérateur modal un « degré de préférence dM » est affecté à l'une ou à l'autre des interprétations possibles. Toutefois, il ne nous semble pas que l'on puisse affirmer, dans le cas présent, qu'avec *pouvoir* ou *devoir* l'interprétation générique (ou l'interprétation non générique) soit dominante : nous avons vu que cela dépendait de la nature du verbe V² (cf. § 1.4.1.). Il n'est d'ailleurs pas évident que l'on puisse déterminer sur des bases uniquement linguistiques l'ensemble des conditions dans lesquelles une interprétation générique est possible — ou dominante¹¹. Signalons toutefois que lorsque plusieurs déterminants *un* sont, dans la même phrase, susceptibles d'être interprétés comme génériques ou non-génériques, les lectures dans lesquelles les deux déterminants reçoivent la même interprétation nous semblent dans la plupart des cas être dominantes par rapport aux lectures dans lesquelles les deux déterminants reçoivent une interprétation différente.

Ainsi, la structure modale de la phrase

(36) *Un préfet peut revoir un rapport d'orientation,*

a la forme (37) :

(37)a un préfet, un rapport d'orientation, $\left\{ \begin{array}{l} \text{pouvoir} \\ \text{[OMG]} \end{array} \right\}$, ().

b un préfet, $\left\{ \begin{array}{l} \text{pouvoir} \\ \text{[OMG]} \end{array} \right\}$, (un rapport d'orientation)

c un rapport d'orientation, $\left\{ \begin{array}{l} \text{pouvoir} \\ \text{[OMG]} \end{array} \right\}$, (un préfet).

d $\left\{ \begin{array}{l} \text{pouvoir} \\ \text{[OMG]} \end{array} \right\}$, (un préfet, un rapport d'orientation)

Les lectures *a* et *d* nous semblent beaucoup plus naturelles que les lectures *b* et *c* qui correspondraient à des paraphrases comme :

(38) *Ce préfet peut revoir tout rapport d'orientation.*

(39) *Tout préfet peut revoir ce rapport d'orientation*¹².

2. Les interprétations spécifiques

2.1. — JACKENDOFF (1972, pp. 279 et sv.) analyse un autre type d'ambiguïté dans le fonctionnement du déterminant *un* : dans des phrases comme (40) :

(40) *Jean désire attraper un poisson.*

11. JACKENDOFF écrit lui-même : « La question de savoir quelle lecture est préférée semble varier de manière assez peu systématique d'un opérateur modal à l'autre et, dans certains cas, d'un locuteur à l'autre. Comme je n'ai pas d'explication de cette variation, j'ai choisi d'en rendre compte en incorporant le facteur dM dans l'application de la règle de projection modale. Une description plus intéressante de cette variation serait naturellement la bienvenue » (1972, p. 293).

12. Le fait que certains locuteurs jugent la lecture *b* plus acceptable que la lecture *c* montre que l'ordre superficiel des deux déterminants joue également un rôle.

un peut recevoir une interprétation spécifique ou non spécifique. Dans le premier cas, Jean désire attraper un poisson bien précis ; dans le second cas, Jean désire attraper *n'importe quel* poisson. Cette seconde interprétation est dominante. Pour JACKENDOFF, la différence entre les deux interprétations tient à nouveau aux conditions d'identifiabilité des référents du syntagme nominal. L'ambiguïté est créée par la présence du verbe *désirer*. Ce verbe fait partie d'une classe d'opérateurs modaux à laquelle appartiennent aussi d'autres verbes comme *souhaiter*, *espérer*, etc. A chaque classe d'opérateurs modaux est associée une condition modale spécifique : les syntagmes nominaux contenus dans le champ de l'opérateur modal ne sont identifiables que si cette condition est remplie¹³. Aux verbes comme *désirer* est associée la condition C NON RÉALISÉ selon laquelle, lorsque la lecture du déterminant du SN est *non-spécifique*, le référent du SN ne sera identifiable que si la situation non réalisée indiquée dans le complément du verbe se réalise. Le champ des verbes comme *désirer* est constitué par leur complément. Ainsi *un* a une interprétation spécifique dans les phrases comme (41) :

(41) *Un homme désire vous voir.*

Par contre, les deux *un* de la phrase (42) peuvent recevoir chacun les deux interprétations.

(42) *Jean désire voir un de ses amis attraper un poisson.*

Lorsqu'un déterminant est interprété comme non-spécifique, on dira à nouveau qu'il est dépendant de l'opérateur modal — et les quatre interprétations de la phrase (42) seront représentées par la structure modale (43) :

- (43)a Jean, un ami, un poisson, désirer ().
 b Jean, un ami, désirer (un poisson).
 c Jean, un poisson, désirer (un ami).
 d Jean, désirer (un poisson, un ami).

Comme dans le cas des interprétations génériques cette structure modale ne peut être inférée de la structure fonctionnelle : elle constitue donc un niveau autonome dans la représentation sémantique de la phrase.

2.2. — Divers types d'opérateurs modaux induisent des interprétations non-spécifiques. Outre les verbes comme *désirer*, JACKENDOFF cite notamment le futur et les verbes (*may*) et adjectifs (*possible*) indiquant la possibilité. Les descriptions qui viennent d'être rappelées montrent que pour JACKENDOFF l'opposition spécifique/non-spécifique est traitée de la même manière que l'opposition générique/non-générique. Plus précisément, JACKENDOFF n'utilise pas le terme « non-générique » : le déterminant *un* peut toujours (ou presque toujours) être interprété comme spécifique — et la présence de divers opérateurs modaux a pour effet de rendre également possible soit l'interprétation non spécifique (avec *want*, le futur, *may*, *possible*, etc.), soit l'interprétation générique (avec *can*). La même relation sémantique de dépendance correspond dans le cas de *may* à l'interprétation non spécifique et dans le cas de *can* à l'interprétation générique.

On pourrait supposer qu'avec les diverses interprétations d'un verbe comme *pouvoir* les interprétations de *un* se répartissent de la même manière : or, ce n'est pas le cas. Nous allons montrer en effet que l'opposition entre, d'une part, les interprétations spécifiques et, d'autre part, les interprétations

13. Aux Opérateurs Modaux Génériques est associée la condition C GÉNÉRIQUE selon laquelle « il n'y a aucun référent identifiable précis, mais le locuteur considérera comme approprié tout référent que l'auditeur choisira » (JACKENDOFF, 1972, p. 309).

non-spécifiques ou génériques ne permet pas de rendre compte du fonctionnement des phrases contenant les verbes modaux français.

Soit la phrase :

(44) *Un soldat du 2^e régiment* $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$ *participer au déjeuner officiel.*

Lorsque, dans cette phrase, les verbes *pouvoir* et *devoir* reçoivent une interprétation radicale, *un* peut recevoir une interprétation générique (la phrase signifie alors que « tout soldat du 2^e régiment peut (ou doit) participer au déjeuner officiel »), mais aussi une interprétation spécifique et non spécifique — comme le montrent, respectivement, les paraphrases (45) et (46) :

(45) *Un soldat (bien précis) du 2^e régiment a été autorisé à, obligé de participer au déjeuner officiel.*

(46) *La participation d'un soldat (quelconque) du 2^e régiment au déjeuner officiel a été autorisé, exigée.*

Il s'ensuit que les interprétations générique et non spécifique 1) sont distinctes et 2) peuvent l'une ET l'autre être induites par le même verbe *pouvoir* ou *devoir*. Nous dirons donc que les verbes modaux radicaux sont A LA FOIS des OMG et des Opérateurs Modaux Non Spécifiques (OMNS) : dans le second cas, comme dans le premier, leur champ se définit par la relation de « commande » ainsi que l'indiquent les phrases (47) :

(47) *Pierre* $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$ *regarder un de ses amis attraper un poisson.*

(Dans la phrase (47) les deux *un* peuvent être interprétés comme spécifiques ou non-spécifiques.)

Puisque les verbes modaux radicaux sont à la fois des OMG et des OMNS, la structure modale d'une phrase comme (44) a donc une double forme :

(48)a Un soldat du 2^e régiment, le déjeuner officiel, $\left| \begin{array}{l} \text{pouvoir} \\ \text{[OMG]} \end{array} \right|$, ().

b Le déjeuner officiel, $\left| \begin{array}{l} \text{pouvoir} \\ \text{[OMG]} \end{array} \right|$, (un soldat du 2^e régiment).

c Un soldat du 2^e régiment, le déjeuner officiel, $\left| \begin{array}{l} \text{pouvoir} \\ \text{[OMNS]} \end{array} \right|$, ().

d Le déjeuner officiel, $\left| \begin{array}{l} \text{pouvoir} \\ \text{[OMNS]} \end{array} \right|$, (un soldat du 2^e régiment).

2.3. — On pourrait dire que dans une structure modale du type de (48) les interprétations c et d sont induites par les interprétations a et b, ou l'inverse, puisque les champs de *pouvoir* (ou *devoir*) sont les mêmes lorsque ces verbes sont OMG et OMNS. Toutefois, il n'en va pas toujours ainsi : en effet, lorsque l'on assigne à *pouvoir* et à *devoir* une interprétation épistémique dans les phrases (44), ces phrases signifient alors :

(49) *Un soldat du 2^e régiment participe* $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut-être} \\ \text{sans doute} \end{array} \right\}$ *au déjeuner officiel*

et l'ambiguïté entre interprétation spécifique et non-spécifique de *un* subsiste. Alors que le référent du syntagme nominal introduit par *un* est identifiable dans la phrase (50) :

(50) *Un soldat du 2^e régiment participe au déjeuner officiel.*

ce n'est plus nécessairement le cas dans les phrases (44) ou (49). La paraphrase (49) indique en outre que le fonctionnement des verbes modaux épistémiques est à cet égard identique à celui des Adv Mod.

Nous concluons donc que les verbes *devoir* et *pouvoir* induisent cette même ambiguïté quelle que soit leur interprétation.

On peut donner une idée de ce fait à l'aide de formules du type (52), correspondant à la phrase (51)¹⁴ :

(51) *Un de mes amis* $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$ *venir.*

(52)a $\exists x$ (x est un de ses amis, et il $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$ venir).

(52)b $\left\{ \begin{array}{l} \text{pouvoir} \\ \text{devoir} \end{array} \right\}$ ($\exists x$ (x est un de mes amis et il vient)).

La formule (a) correspond à l'interprétation spécifique et la formule (b) à l'interprétation non-spécifique : on voit que dans le premier cas le verbe modal est dans le champ du quantificateur existentiel alors que, dans le second, c'est l'inverse. Ceci vaut quand *devoir* exprime la probabilité comme la nécessité ou quand *pouvoir* exprime la non-exclusion (éventualité), comme la possibilité, la permission, etc.).

Les mêmes descriptions s'appliquent aux Adv Mod.

2.4. — La description qui vient d'être présentée pose de multiples problèmes : il n'est pas facile d'établir une liste exhaustive des opérateurs modaux qui induisent des interprétations non spécifiques ; la notion d'identifiabilité sur laquelle est fondée l'opposition spécifique/non spécifique n'est pas clairement définie — ce qui entraîne certaines différences d'appréciation entre les locuteurs ; enfin l'analyse n'apporte pas d'explication au fait déjà signalé (cf. 1.6 et note 11) qu'une interprétation est souvent dominante : ainsi, l'interprétation non spécifique paraît plus naturelle que l'interprétation spécifique avec les verbes modaux épistémiques et les adverbes de modalité, comme l'indique la comparaison des phrases (53) et (54) (avec *devoir* ou *pouvoir* épistémiques) :

(53) ? *Jean* $\left\{ \begin{array}{l} \text{doit} \\ \text{peut} \end{array} \right\}$ *avoir attrapé un poisson puisque je l'ai vu le manger.*

(54) *Jean* $\left\{ \begin{array}{l} \text{doit} \\ \text{peut} \end{array} \right\}$ *avoir attrapé un poisson puisque je l'ai vu en manger un.*

(L'ordre superficiel des mots joue également un rôle en ce domaine, comme le montrent les énoncés (55) et (56) (où le pronom *il* présuppose une lecture spécifique de *un*) :

(55) ?? *Sans doute qu'un mécanicien a réparé ce vélo. En tout cas, il me l'avait promis.*

(56) *Un mécanicien a sans doute réparé ce vélo. En tout cas, il me l'avait promis.*

Pour les mêmes raisons, l'interprétation non-spécifique de *un* est la plus naturelle après *il se peut que ...*¹⁵.

14. JACKENDOFF (1972, p. 281) présente des formules similaires pour les opérateurs modaux du type de *désirer*. ATTAL (1976) critique l'utilisation de telles formules pour rendre compte du sens des phrases correspondantes.

15. Nous avons utilisé dans les exemples ci-dessus la différence entre les pronoms *le* ou *il* et *un* pour mettre en relief l'opposition entre interprétations *spécifiques* et *non spécifiques*. Mais il ne s'agit pas là d'un critère absolu. On peut ainsi former des énoncés comme (q) : *Un soldat du 2^e régiment participe au déjeuner officiel. J'en avais déjà*

Toutefois, si l'on s'en tient à la définition de la non-spécificité donnée par JACKENDOFF, il est significatif de constater que les verbes *devoir* et *pouvoir* se comportent de la même manière quelle que soit leur interprétation.

Ceci doit nous amener à rechercher ce qu'il y a de commun entre diverses interprétations de chacun de ces verbes et entre ces différents verbes.

2.4.1. — Pourquoi le même verbe *devoir* indique-t-il en français la nécessité ou l'obligation ET la probabilité ?

Il nous semble qu'une réponse (partielle) à cette question peut être formulée à partir d'une suggestion de KARTUNEN (1972). Ce dernier remarque que, dans une logique modale courante, l'expression : $\Box p$ est PLUS FORTE que l'expression : p (Nous utiliserons le symbole \Box pour indiquer l'opérateur logique de nécessité ; on dira qu'une expression est PLUS FORTE qu'une autre expression SI ELLE IMPLIQUE MAIS N'EST PAS IMPLIQUÉE PAR cette autre expression (HORN, 1972, p. 99) : ainsi, la formule $\Box p \supset p$ est vraie, mais non la formule $p \supset \Box p$).

Or, il est intéressant de constater que les mêmes faits ne se retrouvent pas avec le verbe *devoir*. Ainsi, l'énonciation (de bonne foi) de la phrase : (57) *Pierre doit travailler*, ne présuppose pas la croyance en la vérité de la phrase : (58) : *Pierre travaille*, et ceci, quelle que soit l'interprétation assignée au verbe *devoir* dans la phrase (57). Et même, dans la plupart des cas, l'énonciation de la phrase (57) présuppose que cette croyance n'existe pas. Il en va ainsi quand *devoir* signifie la probabilité en vertu d'un postulat de conversation qui a été étudié par GRICE sous le nom de PRINCIPE DE COOPÉRATION¹⁶. Il serait contraire à ce principe d'affirmer qu'il est probable que *Pierre travaille* si l'on sait que *Pierre travaille*. De même, l'énonciation de la phrase (57) considérée comme un ordre présuppose que le locuteur croie que la phrase (58) est fautive : on ne peut ordonner la réalisation de p que si l'on croit que p n'est pas réalisé¹⁷.

Lorsque les phrases comme (57) sont comprises comme des ordres (ou comme l'énonciation du fait qu'un acte non-réalisé est obligatoire ou nécessaire), il est clair qu'un doute existe quant à la réalisation de l'acte en question — ou que, du moins, on ne peut rien affirmer au sujet de cette réalisation. On voit donc que, même dans le cas où *devoir* reçoit l'une de ses interprétations radicales, il existe une grande différence entre le statut de cet acte dans les phrases comme (57) et dans les phrases comme (58) — de même qu'il existe une grande différence entre le statut de *devoir* dans la phrase (57) et de l'opérateur \Box dans une expression comme $\Box p$. Par contre, la croyance en la réalisation de p est nécessaire à l'énonciation de phrases comme (58), qui peuvent être paraphrasées par des phrases comme : (59) *Je sais que Pierre travaille*.

KARTUNEN (1972, p. 13) propose d'expliquer les différences que nous venons d'observer à l'aide du postulat de conversation suivant :

invité un l'an dernier, et, par conséquent, trouver des pronoms un à la suite de phrases contenant des déterminants un spécifiques ou non-spécifiques (et définis ainsi d'après les conditions d'identifiabilité des référents). Le pronom un n'est d'ailleurs pas véritablement coréférentiel. Notons également que les pronoms comme le ou il n'induisent une interprétation spécifique que s'ils ne sont pas dans le champ de l'opérateur modal que les montrent les phrases (r) : Jean désire/peut attraper un poisson et le manger. (JACKENDOFF, 1972, pp. 287-288).

Signalons enfin que la distinction établie par JACKENDOFF (1972, p. 294) entre les conditions de coréférence des SN selon qu'ils sont dépendants d'un même opérateur modal ou de deux occurrences du même opérateur modal ne permet pas de classer avec netteté les opérateurs modaux du français que nous avons considérés ici.

16. Sur ce principe, v. GORDON et LAKOFF (1971, pp. 68-69, trad. fr., pp. 40-41), et KARTUNEN (1972, p. 5).

17. Toutefois, ces remarques ne s'appliquent pas aux cas dans lesquels la phrase (57) est perçue comme un constat.

(60) La connaissance indirecte — c'est-à-dire la connaissance fondée sur des inférences logiques — a une valeur moins forte que la connaissance directe qui n'implique aucun raisonnement.

Ce postulat prédit la différence existant entre les phrases dans lesquelles *devoir* radical est employé en position de V^1 et les phrases correspondantes dans *devoir*. Il prédit également que la différence existant entre ces dernières phrases et les phrases contenant *devoir* épistémique en position de V^1 est de même type que (ou se situe dans la continuité de) la différence précédente. L'écart est simplement plus important entre les phrases (57) et (58) avec *devoir* épistémique qu'avec *devoir* radical : mais, si on se place dans le cadre de l'explication donnée par le postulat (60), cet écart est, en définitive, de même nature¹⁸.

2.4.2. — Une règle dite de « conversion complémentaire » s'applique à l'opérateur logique \diamond (possibilité). Cette règle a la forme : $\diamond p \supset \diamond \neg p$. (HORN, 1972). Or une règle du même type s'applique au verbe *pouvoir* quelle que soit son interprétation : permettre à un individu d'accomplir un acte, c'est nécessairement lui donner la possibilité de ne pas l'accomplir ; de même, dire que p est non-exclu (éventuel), c'est présupposer que la négation de p est, elle aussi, non-exclue. Le postulat de conversation (61) s'applique donc à toutes les interprétations de *pouvoir* :

(61) On ne peut employer le verbe *pouvoir* dans une phrase P^1 que si la non-réalisation de l'acte indiqué par P^2 est considérée par le locuteur comme non-exclue.

2.4.3. — L'incertitude qui pèse donc quant à la réalisation de l'acte indiqué par P^2 lors de l'énonciation de la plupart des phrases contenant *pouvoir* et *devoir* nous semble expliquer que toutes les interprétations de ces verbes induisent des interprétations non-spécifiques de *un*. Les explications qui viennent d'être données montrent qu'il n'est pas étonnant que *devoir* et *pouvoir* partagent cette propriété avec les verbes soumis à la condition C NON RÉALISÉ ou avec le *futur*.

3. Hiérarchies de quantificateurs et de verbes modaux

Nous signalerons enfin une autre approche possible des rapports entre quantificateurs et verbes modaux. DAHL (1970) et LAKOFF (1972) ont observé qu'un certain nombre de contraintes limitaient l'emploi de l'adverbe *absolument*. Ainsi toutes les combinaisons de cet adverbe avec un quantificateur ne sont pas possibles :

(62) *absolument tout, absolument tous, *absolument plusieurs, *absolument certains, *absolument quelques-uns, *absolument un, absolument aucun.*

18. Il est significatif que la même explication s'applique aussi aux rapports existant entre l'adjectif *sûr* et l'adverbe *sûrement*, entre l'adjectif *certain* et l'adverbe *certainement* — et, sans doute, à certains emplois d'adverbes comme *logiquement* ou *normalement* : ainsi, *l'arrivée de Pierre à 15 heures* est considérée comme sûre dans les phrases comme (t), mais comme probable (ou, en tout cas, « moins sûre ») dans les phrases (s) :

(s) { *Normalement*
Logiquement } *Pierre va arriver à 15 heures.*

(t) *Pierre va arriver à 15 heures.*

Il semble qu'existe entre les quantificateurs une hiérarchie sémantique et que l'adverbe *absolument* ne puisse se combiner qu'avec des termes situés aux deux extrémités de la hiérarchie. Or, il est intéressant de constater des faits analogues à propos des verbes modaux :

- (63) a *Pierre doit* (radical) *absolument rendre ce devoir demain.*
b **Pierre doit* (épistémique) *absolument rendre ce devoir demain.*
c **Pierre peut* (radical) *absolument rendre ce devoir demain.*
d **Pierre peut* (épistémique) *absolument rendre ce devoir demain.*
e *Pierre ne peut* (radical)¹⁹ *absolument pas rendre ce devoir demain.*

A nouveau, il apparaît que *absolument* ne peut se combiner qu'avec les termes situés aux extrémités de la hiérarchie qui va de la nécessité à l'impossibilité. Ceci permet d'opérer une distinction entre les quantificateurs absolus (*tout* et *aucun*) et relatifs — et entre, d'une part, *devoir* épistémique et *pouvoir* radical, et, d'autre part, *devoir* radical et *pouvoir* à la forme négative. On constate que les Adv Mod fonctionnent, là aussi, comme les verbes modaux épistémiques, puisqu'ils ne peuvent pas être associés à *absolument*. La composante sémantique de la grammaire devra comprendre une règle générale s'appliquant à tous les cas de ce type (HORN, 1972, cite plusieurs cas de hiérarchies analogues) — ce qui nécessitera un nouveau « découpage » dans la description sémantique des verbes modaux.

4. Conclusions

Cette analyse sémantique des phrases contenant *devoir* et *pouvoir*, qui a été principalement menée à partir du fonctionnement de *un*, doit être étendue à d'autres quantificateurs. Il nous semble toutefois qu'elle suffit à désigner quatre niveaux qu'il est nécessaire de distinguer dans la description sémantique de ces verbes si l'on veut rendre compte de l'ensemble des interprétations des phrases qui les contiennent :

a) à un premier niveau, les interprétations RADICALES s'opposent entre elles : seules des considérations d'ordre extra-linguistique permettent de les distinguer ;

b) à un second niveau, les interprétations RADICALES s'opposent aux interprétations ÉPISTÉMIQUES (et cette opposition s'articule avec l'opposition GÉNÉRIQUE/NON-GÉNÉRIQUE) ;

c) à un troisième niveau, chaque verbe fonctionne comme une seule entité sémantique, et les interprétations NON-SPÉCIFIQUES sont induites quelle que soit l'interprétation du verbe ;

d) à un quatrième niveau, les interprétations RELATIVES s'opposent aux interprétations ABSOLUES, et cette opposition (qui se retrouve aussi entre les quantificateurs) introduit une dissymétrie entre le statut de *devoir* et celui de *pouvoir*.

19. Les interprétations épistémiques de *pouvoir* sont exclues à la forme négative (SUEUR, 1975 et à paraître).

RÉFÉRENCES

- ATTAL, P. (1976). — « A propos de l'indéfini des : problèmes de représentation sémantique », *Le Français Moderne*, 2.
- DAHL, O. (1970). — Some Notes on Indefinites, *Language*, 46.
- GORDON, D. et LAKOFF, G. (1971). — « Conversational Postulates », Papers from the Seventh Regional Meeting, Chicago Linguistic Society ; trad. fr. dans *Langages*, 30.
- HORN, L. (1972). — *On the Semantic Properties of Logical Operators in English*, distribué par le *Linguistics Club* de l'Université d'Indiana.
- HUOT, H. (1974). — *Le verbe « devoir », étude synchronique et diachronique*, Paris, Klincksieck.
- JACKENDOFF, R. S. (1972). — *Semantic Interpretation in Generative Grammar*, The MIT-Press, Cambridge, Mass.
- JENKINS, L. (1972). *Modality in English Syntax*, distribué par le *Linguistics Club* de l'Université d'Indiana.
- KARTTUNEN, L. (1972). — Possible and Must, dans KIMBALL, J, éd., *Syntax and Semantics*, Vol. 1, Seminar Press, New York.
- KATZ, J. J. et POSTAL, P. M. (1964). — *An Integrated Theory of Linguistic Description*, The MIT-Press, Cambridge, Mass ; trad. fr. Paris, Mame, 1973.
- KRAAK, A. (1968). — *A Search for the Missing Agents*, MIT, Cambridge Mass, inédit.
- KURODA, S. Y. (1973). — « Le jugement catégorique et le jugement théorique : exemples tirés de la syntaxe japonaise », *Langages*, 30.
- LAKOFF, G. (1966). — « Stative Adjectives and Verbs in English », Harvard Computational Laboratory, Report NSF-17, Cambridge, Mass.
- 1972. — « Linguistics and Natural Logic », dans DAVIDSON et HARMAN, eds., *Semantics of Natural Language*, Reidel, Dordrecht.
- LANGACKER, R. (1969). — « Pronominalization and the Chain of Command », dans REIBEL et SCHANE, eds., *Modern Studies in English*, Prentice Hall, Englewood Cliffs.
- PERLMUTTER, D. M. (1970). — « The two verbs begin », dans JACOBS et ROSEBAUM, eds. *Readings in Transformational Grammar*, Blaisdell, Waltham, Mass.
- RUWET, N. (1972). — *Théorie Syntaxique et Syntaxe du Français*, Paris, Le Seuil.
- SUEUR, J.-P. (1975). — *Etude Sémantique et Syntaxique des verbes « devoir » et « pouvoir » : recherches sur les modalités en grammaire*, thèse de 3^e cycle, Université de Paris X-Nanterre.
- (1976). — *Adverbes de Modalité et Verbes Modaux Epistémiques*, communication au colloque linguistique de l'Université de Paris VIII, à paraître.
- (1977). — « A propos des restrictions de sélection : les infinitifs *devoir* et *pouvoir* », *Linguisticae Investigationes*, I, 2.
(à paraître). — « Une analyse sémantique des verbes *devoir* et *pouvoir* (*Le Français Moderne*).